

Article 11-1.05 À l'expiration de la présente entente et à chaque année, les tarifs sont majorés de deux pour cent (2%) et ce, sans préjudice à toute augmentation rétroactive pouvant être négociée lors du renouvellement de la présente entente.

TARIFS POUR LA SAISON 2026-2027 – 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027

ENTENTE COLLECTIVE TUEJ /UDA

Tarif des heures de répétition : 16.10\$ /heure (à partir du 1^{er} mai 2025)

Tarif de l'heure supplémentaire : 18.75\$ /heure

Cachet pour la catégorie A

Capacité de salle	Tarif nouveau contrat	Tarif majoré
0-299	67.96\$	146.46\$
300-599	83.19\$	166.38\$
600-899	128.88\$	212.07\$
900 et +	162.87\$	243.70\$

Lecture publique :

1^{re} représentation : 324.55\$
 Subséquente : 237.84\$

Laboratoire public

1^{re} représentation : 152.31\$
 Subséquente : 222.62\$

Participation par enregistrement

La participation par enregistrement se paie à l'unité au tarif du groupe C de l'article 9-1.04, et selon la capacité de la salle. Minimum 8 heures de répétition, minimum 4 heures d'enregistrement au tarif de l'heure de répétition

Capacité de salle	Tarif
0-299	26.95\$
300-599	37.49\$
600-899	48.04\$
900 et +	55.08\$

Participation par enregistrement strictement sonore

La participation par enregistrement strictement sonore et dont la durée n'excède pas le quart (¼) de la durée maximale du spectacle se paie à l'unité.

Tarif à l'unité : 18.71\$